



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE  
du 26 novembre 2018**

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, tenue lundi le 26 novembre 2018 à 15 h 00 au siège social de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, situé au 4445 côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président, et à laquelle étaient présents :

MM. Gabriel Michaud, vice-président  
Eugène Jolicoeur, membre  
Mme Nathalie Ricard, membre

Ainsi que : Mmes Chantal Marceau, secrétaire-trésorière  
Christiane Lambert, assistante secrétaire-trésorière

La secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Dépôt du rapport SIMO pour le mois d'octobre 2018
- Dépôt du transfert budgétaire 2018-23

**RÉSOL. : 91-11-2018 (Ouverture)**

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard  
APPUYÉ PAR: Eugène Jolicoeur

**QUE** la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**RÉSOL. : 92-11-2018 (Élection de la présidente et de la secrétaire d'élections)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Yan Maisonneuve  
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

**QUE** madame Chantal Marceau soit nommée présidente d'élections.

**QUE** madame Christiane Lambert soit nommée secrétaire d'élections.

**ADOPTÉ**

**RÉSOL. : 93-11-2018 (Élection du président de la RAETM)**

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard  
APPUYÉ PAR: Gabriel Michaud



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

**QUE** monsieur Yan Maisonneuve soit nommé président de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche pour un terme de 12 mois, soit jusqu'à l'assemblée régulière de novembre 2019.

**D'AUTORISER** le président à signer pour et au nom de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, les chèques et les documents bancaires.

**QUE** les chèques et autres effets bancaires comportent deux signatures dont celle de la secrétaire-trésorière ou de l'assistante secrétaire-trésorière, lorsque la secrétaire-trésorière est absente ou dans l'impossibilité de le faire.

**ADOPTÉ**

### **RÉSOL. : 94-11-2018 (Élection du vice-président de la RAETM)**

IL EST PROPOSÉ PAR: Eugène Jolicoeur  
APPUYÉ PAR: Yan Maisonneuve

**QUE** monsieur Gabriel Michaud soit nommé vice-président de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche pour un terme de 12 mois, soit jusqu'à l'assemblée régulière de novembre 2019.

**D'AUTORISER** le vice-président à signer, pour et au nom de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, les chèques et les documents bancaires lorsque le président est absent ou est dans l'impossibilité de le faire.

**ADOPTÉ**

### **RÉSOL. : 95-11-2018 (Adoption de l'ordre du jour)**

IL EST PROPOSÉ PAR: Gabriel Michaud  
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Élection du (de la) président (e) et du (de la) secrétaire d'élections;
3. Élection du (de la) président (e) de la RAETM;
4. Élection du (de la) vice-président (e) de la RAETM;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 22 octobre 2018;
7. Adoption des listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

8. Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre 2018;
9. Autorisation pour des travaux imprévus – RAETM-2018-01 – Travaux de conversion de pompes « C » en pompes « N »;
10. Affaires nouvelles;
11. Correspondances :
12. Période de questions;
13. Levée de la séance.

**ADOPTÉ**

**RÉSOL. : 96-11-2018 (Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 22 octobre 2018)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard  
APPUYÉ PAR: Eugène Jolicoeur

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 octobre 2018 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ**

**RÉSOL. : 97-11-2018 (Adoption des listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR: Gabriel Michaud  
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

**QUE** les listes des chèques émis et des comptes à payer du fonds d'administration, aux montants respectifs de 10 689,05 \$ et de 24 000,94 \$ telles qu'annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient adoptées et que leur paiement soit autorisé.

**ADOPTÉ**

**RÉSOL. : 98-11-2018 (Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre 2018)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Ricard  
APPUYÉ PAR: Eugène Jolicoeur

**QUE** la liste des paiements électroniques pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 octobre 2018 au montant de 57 781,80 \$ telle qu'annexée à la présente résolution, soit adoptée et que leur paiement soit approuvé.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

**RÉSOL. : 99-11-2018 (Autorisation pour des travaux imprévus –  
RAETM-2018-01 – Travaux de conversion de pompes « C » en  
pompes « N »)**

**ATTENDU QUE** la RAETM a mandaté la firme EnviroServices pour la rédaction du devis technique pour le remplacement des impulseurs de deux (2) pompes sanitaires au poste de pompage Angora par des impulseurs de type N;

**ATTENDU QUE** la RAETM a demandé des soumissions publiques par l'appel d'offres RAETM-2018-01 pour des travaux de conversion de pompes « C » en pompes « N »;

**ATTENDU QUE** la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche a mandaté par la résolution 64-07-2018, adoptée lors de sa séance régulière du 9 juillet 2018, la firme Xylem, pour ces travaux de conversion de pompes;

**ATTENDU QU'**une infiltration d'eau et d'impuretés dans le deuxième moteur a été décelée lors de l'inspection;

**ATTENDU QUE** suite à l'inspection, Xylem établit les coûts de réparation non prévues au devis d'appel d'offres à 7 260,70 \$ taxes en sus;

**ATTENDU QUE** la Régie a fait les vérifications nécessaires pour s'assurer de la nécessité d'exécuter ces travaux et pour valider la conformité par rapport au devis d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR: Eugène Jolicoeur  
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

**D'AUTORISER** les travaux supplémentaires causés par l'infiltration d'eau et d'impuretés dans le deuxième moteur en réparation au montant de 7 260,70 \$ taxes en sus. Document d'estimation de service est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

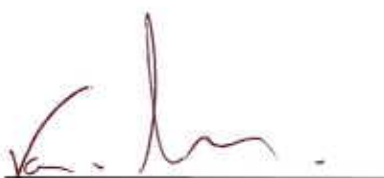
**ADOPTÉ**

**RÉSOL. : 100-11-2018 (Levée de la séance)**

IL EST PROPOSÉ PAR: Eugène Jolicoeur  
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

**QUE** la séance soit levée.

**ADOPTÉ**

  
\_\_\_\_\_  
Président

  
\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière